

INSTITUT SAINT SEPULCRE

HISTORIQUE

L'ordre du Saint S epulcre

C'est   l' poque des Croisades (1099) que remonte l'origine de l'ordre du Saint S epulcre. En 1144, il poss dait 7 couvents en Palestine. Vers la m me  poque, des couvents s' tablirent en Europe : Italie, France, Pologne, Allemagne, Belgique. Leur plus ancien monast re encore existant est celui de Saragosse (1276). L'Ordre des Chanoinesses du Saint-S epulcre date de la m me  poque que celui des Chanoines du St S epulcre.

La croix du Saint-S epulcre .

La double croix rouge fait songer   l'origine de l'Ordre : aux croisades et   la croix apostolique du Patriarche de J rusalem. La couleur rouge symbolise le Saint-Sang du Christ. La croix est double parce que cet Ordre vient de Palestine o  le Christ a souffert sous une double croix : sous une croix ext rieure dans sa chair, sous une croix int rieure dans son Esprit.

L'ordre des Chanoinesses du Saint-S epulcre.

En Belgique, c'est en 1480 que des Chanoinesses s' tablissent   Kinroy (Limbourg) dans un prieur  qui conna t bient t un rayonnement important non seulement chez nous mais aussi dans les pays voisins. Au cours des temps, l'apostolat a pris diverses formes dans l'Ordre du Saint-S epulcre mais la plus ancienne et la plus g n rale est l'enseignement et l' ducation de la jeunesse.

Les Chanoinesses du Saint-S epulcre   Li ge.

Le 18 d cembre 1496, sous l' piscopat de Jean de Horne, Prince- v que de Li ge, un petit monast re de Chanoinesses de l'Ordre du Saint S epulcre (le prieur  de Bethl em de Neuwerstadt au pays de Gueldre, issu en 1486 du prieur  de Kinroy) est transf r    Li ge, au lieu-dit Bons Enfants au bas de la rue Sainte Marguerite par l'ordre du Visiteur g n ral, Jean Abrouk, d l gu  de l'Archipr tre de Saint-Luc de P rouse.

Bien que sans doute assez pauvre, le Monast re des Bons Enfants (o  l'on conservait de pr cieux documents, bulles de Papes, lettres patentes des Ev ques, commissions  man es des Archipr tres de Saint-Luc, M moires l gendaires attribu s aux vieux patriarches de J rusalem) essaima et fonda successivement les trois succursales de : Saint-Trond (1539), Vis  (1616) et Sainte-Walburge, dite du Mont Calvaire, au faubourg de Li ge (1622).

Vis  fonda en 1627 le Monast re de Maastricht d'o  sortirent   leur tour : Li ge Sainte-Agathe (1634) et Hasselt (1638).

Li ge Sainte-Walburge donna naissance au monast re de Tongres en 1640 qui, en 1642, envoya une nouvelle colonie, cette fois de Chanoinesses anglaises   Li ge, sur la colline dite de Pierreuse.

Au 17^{ me} si cle, notre Cit  compte donc quatre communaut s florissantes.

La R volution fran aise met fin   la prosp rit  de l'Ordre dans nos r gions en fermant tous les couvents. Les nombreuses succursales, aux environs de Li ge, subirent le m me sort  

l'exception du couvent de Jupille qui pouvait continuer son existence jusqu'à l'extinction des religieuses (1823).

Les chanoinesses anglaises parvinrent à s'échapper heureusement au début de la révolution et purent après bien des difficultés, aborder la côte anglaise. Elles s'établirent à New-Hall, sur un vieux domaine royal, plein de souvenirs historiques et gardèrent intacts les usages et traditions de Liège.

L'Institut Saint-Sépulcre à Liège : 91 ans d'existence et de tradition.

Le 8 septembre 1917, à la demande de Monsieur le chanoine Haacken, à cette date, révérend curé de Sainte-Marguerite et plus tard doyen de Saint Martin, quelques chanoinesses se réinstallent à Liège pour reprendre le couvent et l'école des Sœurs de Marie.

Elles s'installent rue de l'Ouest (actuellement rue Général Bertrand) dans des bâtiments construits en 1854, dans la paroisse de Sainte-Marguerite à côté de Sainte-Agathe, qu'elles ont dû évacuer en 1814 et à quelques centaines de mètres de la place des Bons Enfants où s'élevait jadis le couvent du même nom.

Le beau pays de Liège est, pour les Chanoinesses du Saint-Sépulcre, un sol aimé, une « terre sainte » qui conserve les reliques de leurs mères en religion qui y ont chanté la gloire du Christ ressuscité tout en se consacrant à l'éducation de la jeunesse.

Ces religieuses proviennent de la maison de Turnhout, fondée en 1662, expulsée en 1798, refondée en 1826. Issue de Hasselt, elle est une descendante directe du vieux monastère des Bons Enfants.

La reprise ne fut pas facile car l'enseignement catholique n'est guère soutenu à Liège en raison du climat politique de l'époque. A ce moment le bourgmestre et le conseil communal étaient à majorité libérale. Une certaine tension régnait entre les politiques libéraux et les catholiques.

Animées de ce zèle qui crée ce qui n'est pas, ou qui relève ce qui tombe en ruine, les Sépulcrines se dépensent sans compter pour mener à bien leur mission. Elles mettent aussitôt l'accent sur la qualité de l'enseignement dispensé en sélectionnant les « maîtresses », en suivant le programme officiel et en délivrant des certificats reconnus par l'Etat.

Reprise en 1917, l'école comptait 160 élèves.

A l'époque, elle comporte un jardin d'enfants, des classes primaires, un enseignement secondaire (couture et commerce).

Dès 1919, un internat est ouvert. Il accueillera jusqu'en 1986 de nombreuses pensionnaires belges et étrangères.

Au fil des années, l'école ne cesse de grandir jusqu'à atteindre 1350 élèves le 16 septembre 1967 date où fut fêté son 50^{ème} anniversaire.

Pour répondre à l'évolution de notre société, de nouvelles sections sont créées tant dans l'enseignement général que dans le technique et le professionnel.

Des bâtiments sont construits pour accueillir dans les meilleures conditions un nombre d'élèves toujours croissant.

Une seule constante : une formation intellectuelle et morale ayant pour but de donner une conception de vie absolument chrétienne, rigoureusement appliquée, pratiquement vécue.

C'est en septembre 1992 que les dernières Chanoinesse quittèrent l'Institut St Sépulcre pour retourner couler des jours plus tranquilles au couvent mère de Turnhout.

Le quartier Sainte-Marguerite

Le quartier « Ste Marguerite » naquit avec la découverte de la houille et resta longtemps en dehors des limites de Liège (extra muros).

Il acquit son développement grâce à la rivière « Légia », les nombreux moulins, la culture sur le coteau (Naniot) et la qualité de...son eau.

Seule, la rue Ste Marguerite existait avec quelques propriétés et de nombreux estaminets.

Charles le Téméraire entra dans Liège par la Porte Ste Marguerite (jouxant la rue St Séverin). Par la suite, le quartier se peupla, de nombreux enfants naquirent, et l'Eglise se préoccupa de leur instruction.

Les Capucins obtinrent l'autorisation d'ériger un couvent à l'endroit actuel de Fontainebleau et très vite ouvrirent l' « Ecolâtre », première école !

La Révolution française, bien entendu, chassa les Capucins, vola des œuvres d'art, démolit, abîma notre patrimoine immobilier.

Après Waterloo, la vie reprit et le développement du quartier reposa la question de l'Enseignement.

C'est alors que l'Evêque Monseigneur Van Bommel chercha une Congrégation pour la création d'une école et c'est le 5 septembre 1848 qu'il reçut Sœur Gonzague et Stanislas des Sœurs de Sainte Marie de Namur.

Le 13 septembre 1848 (une semaine après), une classe « gratuite » est ouverte avec 30 petites filles.

De leur côté, les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient eux aussi ouvert une école pour garçons.

Les Sœurs de Ste Marie avaient le projet éducatif pour objectif principal. (voir article annexé)
Leur école se développe et dispense des cours généraux, spéciaux et professionnels.

Quand l'école des Sœurs de Marie a été reprise par les Sœurs du St Sépulcre elle comportait 2 écoles :

1) une école paroissiale appelée Ecole du Sacré Cœur dont le curé de la paroisse était le PO et les Sœurs étaient au service de l'école en tant qu'institutrices.

Cette école comportait les maternelles et les primaires.

Les Directions qui se sont succédées : Sœur Marie Damienne (dès la reprise de l'école en 1917), Sœur Marie Lucia, Sœur Marie Adeline, Mme Mestdag, Mr Massart et actuellement Mr Danis.

2) une école primaire, moyenne et professionnelle payante dirigée par les Sœurs du St Sépulcre dont le PO était à Turnhout.

L'entrée était rue Ste Marguerite.

Cette école payante a progressivement disparu car ce n'était plus dans l'air du temps.

Mais l'école secondaire est toujours restée dépendante de Turnhout.

Le Pouvoir Organisateur a depuis le début été dirigé par les Sœurs de Turnhout. La dernière présidente a été Sœur Adelbertha. Elle a toujours fait preuve d'énormément d'enthousiasme et d'esprit d'entreprise. C'est grâce à elle que l'école a pu acquérir petit à petit son indépendance. Elle a volontairement quitté la présidence en 2003 pour laisser l'école de Liège voler de ses propres ailes. Depuis cette date le cordon ombilical est coupé, le PO et l'école sont totalement indépendants du couvent des Sœurs de Turnhout même si des liens d'amitié très étroits les lient encore.

Le passage au rénové s'est fait « en douceur » année par année à partir de septembre 1994 pour permettre aux élèves qui avaient entamé leur parcours d'études dans le traditionnel de le terminer dans les meilleures conditions.

Nous sommes passés au rénové par la force des choses : étant une des dernières écoles de la Communauté française nous commençons à éprouver des difficultés administratives, toutes les directives et prises de positions étant réservées au rénové nous devons sans cesse demander des ajustement pour ne pas être « oubliés ».

Le passage à la mixité....

Voulant rompre avec l'image passéiste de dernière école non mixte, l'école, qui accueillait jusqu'alors exclusivement des filles, s'est ouverte aux garçons en 2007. Actuellement, ceux-ci représentent 10% de la population scolaire.

La mission de l'Institut St Sépulcre, depuis ses origines jusqu'à ce jour, est d'offrir à des jeunes du quartier et d'ailleurs, de toutes les origines sociales et culturelles, la possibilité de mener des études secondaires dans la filière (général, technique ou professionnelle) de leur choix.

Ecole
Moyenne-Professionnelle
Agréée par le Gouvernement
Sous la
Direction des Sœurs de Sainte-Marie
Rue Saint-Marguerite, 107
LIEGE

L'Établissement a pour but de donner aux jeunes filles une instruction supérieure et des connaissances professionnelles qui leur permettent de se créer une position, de les préparer à diriger un ménage avec intelligence, ordre et économie.

L'École est organisée conformément au plan d'études littéraires, scientifiques et professionnelles, adopté par les établissements similaires de Bruxelles, de Liège et d'Anvers.

L'enseignement comprend :

- 1° des cours généraux ;
- 2° des cours spéciaux ;
- 3° des cours professionnels.

Les cours généraux sont donnés par des régentes diplômées, les cours professionnels par des maîtresses laïques, munies de diplômes spéciaux pour les cours de sciences commerciales, de coupe et de confection.

La durée normale des cours est de trois ans ; néanmoins ce temps peut, le cas échéant, être dépassé pour certaines matières.

COURS GENERAUX

- 1° Religion et Morale ;
- 2° Langue française ;
- 3° Littérature ;
- 4° Arithmétique
- 5° Eléments de géométrie et d'Algèbre ;
- 6° Histoire et Géographie ;
- 7° Sciences commerciales ;
- 8° Sciences naturelles ;
- 9° Hygiène et Economie domestique ;
- 10° Langues modernes (flamand, allemand, anglais) ;
- 11° Dessin, Ecriture ;
- 12° Ouvrages manuels ;
- 13° Chant et Gymnastique.

COURS SPECIAUX

- 1° Histoire et Littérature ;
- 2° Sciences commerciales ;
- 3° Langues modernes.

COURS PROFESSIONNELS

- 1° Lingerie ;
- 2° Broderie ;
- 3° Coupe et Confection des vêtements ;
- 4° Modes ;
- 5° Comptabilité commerciale ;
- 6° Confection de fleurs artificielles ;
- 7° Dessin appliqué à la coupe et à la confection ;
- 8° Peinture.

EXAMEN DE SORTIE

Les élèves des cours spéciaux et professionnels subissent un examen de sortie à la fin de leurs études, et reçoivent un diplôme attestant qu'elles ont suivi les cours :

Avec satisfaction, si elles ont obtenu le 6/10 des points ;

Avec distinction, si elles ont obtenu les 7/10 des points ;

Avec grande distinction, si elles ont obtenu les 8/10 des points ;

Avec la plus grande distinction, si elles ont obtenu les 9/10 des points.

Le jury chargé de procéder aux examens de sortie se compose de M. l'Inspecteur de l'Etat, de M. l'Inspecteur diocésain principal, de la Directrice, de la Sous-Directrice, des Professeurs chargés des cours et de deux autres personnes attachées à l'enseignement supérieur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves sont admises à l'âge de 12 ans, au moins, pour le cours de lingerie, et à l'âge de 14 ans, pour le cours de coupe et confection.

Le minerval des élèves, payable par anticipation, est fixé à 15 francs par quartier ou 60 francs par an.

Un cours d'économie domestique et de travaux de ménage est établi dans l'Ecole professionnelle. Il est l'objet de soins tout particuliers et a reçu une organisation en rapport avec les programmes les plus récents.